

20 man 1758
20 man 1758
20 man 1758

Monsieur. J'ay autrefois besongné avec le coronel
 George van holl suivant la lre de v^{re} Altesse du 22^{me}
 de ce mois au mitube que ma este possible. Et combuz
 quil se rend assez content sur la plus part des articles
 y compris. Si ma se finablement declairer. que ayant
 Jusques a p^{te} entretenu ses capitaines et bon nombre de
 victons pour divertir et empêcher les assemblees qui
 se font en pays par de la. En espoir de leur faire tenir
 argent et assenay de servir a son retour, et trouvant
 maintenant par la response de v^{re} Altesse que ny a aucune
 certitude pour quant se pourra faire sa l^{re}. Je crains
 bien quil ne les pourra plus contenter de paroles, mesme
 en ceste saison, ou l'on fait tant de diverses l^{res}. Et sera
 convenant (comme se dit) les licentier. Suppliant a
 v^{re} Altesse ne le prendre de mauvaise part si il ne se mette
 en service pour ceste année. Mais comme
 Je luy dirais persuade de demorer icy Jusques avoir
 autre response de v^{re} Altesse. Laquelle se supplie
 me von loir envoyer par ce porteur au plus tost que
 faire se pourra pour ne le tenir plus longuement.
 Et si v^{re} Altesse se y resould autrement, et que luy pleit
 retenu luy coronel au service. Je sera besong quil ait
 copie de la bestellinge sur les dix insignes, contenant
 les ordres du Duc Eleveur de Gaph, et de son H^{er}idial
 et provincial. avec l^{re} d'assenay de v^{re} Altesse.
 de luy faire tenir l'original de telle forme despesse de
 sa m^{te}. Car la l^{re} et ^{quis de la} r^{es}olus que v^{re} Altesse luy a
 envoyé parlent sur la bestellinge du Duc Egelt

En quoy Je ne se pouldt mesulder rienement, pour n'avoir
d'autres congés du Duc et autres raisons ad ce se
moment.

Quant à mon voyage vers monz Languedoc
de coulougne Je suis d'indiction me hantier d'm
à cinq ou six jours. si. Bce/ d'lr. ne me comande
autres chose.

Tant messieurs, me demandant vuy semblant
à la domes garde de vrel'alt. Supplie d'ice luy
donner de longue prospérité bonne vie De Breda
et penultime de maub. J. J. J.

De v're A. l'lr.

Treshumble service

Juste de v'alt.

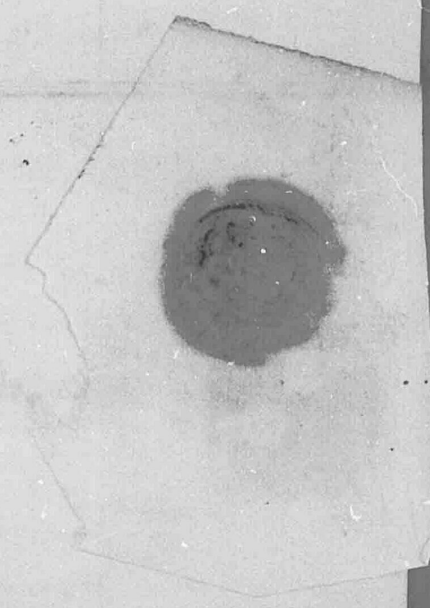
Faint, illegible handwriting at the top of the page.

Faint, illegible handwriting in the upper middle section.

Faint, illegible handwriting in the lower middle section.

Monsieur.

Monsieur le Duc de Danovre.



Faint, illegible handwriting at the bottom right of the page.